République Française

Délibération n° 2022/14
JEUNESSE. Attribution de récompenses pour le concours photo jeunesse - festival Essenti'Elles 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 33

Date de la convocation : 25/01/22
Compte rendu affiché : 07/02/22

Transmis en préfecture : 02/02/22
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20220131-38907-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Joëlle CONSTANTIN, M. Albert NIGRA, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, Mme Nathalie DEHAN, Mme Christelle CHARREL, Mme Sophia BRIKH, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Fatma HAMIDOUCHE, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Christophe GIRARD, M. Lionel PILLET.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Farid BEN MOUSSA, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, M. Damien MONCHAU.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Véronique FORESTIER à M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Monia BENAISSA à M. Idir BOUMERTIT, M. Jeff ARIAGNO à Mme Samira MESBAHI, Mme Amel KHAMMASSI à M. Pierre-Alain MILLET, M. Aurélien SCANDOLARA à M. Nacer KHAMLA, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVRARD, Mme Aude LONG à M. Benoît COULIOU, M. Mustapha GHOUILA à M. Maurice IACOVELLA, M. Yalcin AYVALI à Mme Fatma HAMIDOUCHE, Mme Camille CHAMPAVERE à M. Lotfi BEN KHELIFA, Monsieur Frédéric PASSOT à M. Lionel PILLET.

République Française

Rapport n° 14
JEUNESSE. Attribution de récompenses pour le concours photo jeunesse - festival Essenti'Elles 2022

Direction des Sports Jeunesse et Famille

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique jeunesse et notamment des activités du secteur 11-17 ans, la Ville met en place en 2022 un concours photo en lien avec le Festival Essenti'Elles sur la thématique des « clichés de genre » dont vous trouverez ci-joint le règlement.

Le jury sera constitué des votes des habitants sur le compte Facebook de la Ville ainsi que des élus de la Ville.

A cette occasion, la Ville souhaite primer les participants sous forme de récompenses sus nommées :

- Lot 1 : un appareil photo de type polaroïd mini d'un montant maximum de 100 €
- Lot 2 et 3 : une carte cadeau Fnac d'une valeur de 30 €, pour un montant total de 60 €
- Lot suivant : une place de cinéma « jeune » pour chaque participant équivalent à un montant de 4,20€, pour un montant provisionné total de 294 €

Le montant total des dépenses, pour cette opération, est estimé à 454 €.

Cette dépense sera prise en charge par le service jeunesse et inscrite au budget de fonctionnement de la DSJF.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121- 29,
Considérant l'intérêt de mobiliser les jeunes sur la thématique du droit des femmes,
Considérant le levier artistique que constitue la photographie,

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 10 janvier 2022 après en avoir délibéré,

A l'unanimité
décide de :
- Instaurer un concours à destination des jeunes des Equipements Polyvalents Jeunes (EPJ) avec remise des lots susdits,
- Accepter le règlement joint en annexe,
- Dire que les dépenses seront imputées au budget principal au compte 6714 "bourses et prix" sous réserve des crédits inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN

VILLE DE VENISSIEUX

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS EPJ
FESTIVAL ESSENTI'ELLES 2022

ARTICLE I
La Ville de Vénissieux organise cette année un concours photos amateur pour les jeunes adhérents des EPJ dont le thème est « les clichés de genre » dont l'objectif est de sensibiliser à la thématique du droit des femmes.

INSCRIPTIONS ET MODALITES

ARTICLE II
Tous jeunes adhérents des EPJ de la Ville peuvent s'inscrire auprès du responsable d'équipement du 07/02/2022 au 18/02/2022. La prise de photographie se déroulera la semaine du 14/02 au 18/02. Chaque jeune pourra transmettre une photographie numérique au responsable via l'adresse mail du responsable ou via clé USB.
5 photographies seront présélectionnées au niveau de chaque EPJ par le responsable de l'EPJ (au regard de la qualité visuelle et du respect du thème imposé) **soit 30 photographies au total maximum** et seront envoyées à la Direction de la DSJF d'ici le vendredi 18/02 qui les relayera ensuite à la Direction des Ressources en Communication pour une mise en ligne sur le compte Facebook de la Ville la semaine suivante.
Un relai vers la page Facebook de la Ville sera fait sur le compte Instagram de la Ville.

La participation est libre et gratuite.

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par les organisateurs.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

ARTICLE III
Les photographies transmises devront respecter les critères suivants :

- Respect du thème
- Format : JPEG.
- Mode « Haute Définition » à l'aide d'un appareil d'au moins 12 millions de pixels.
- Photographie accompagnée du nom et prénom du jeune ainsi que du nom de l'EPJ auquel il est rattaché

La Direction des Ressources en Communication se réserve le droit d'exclure tout cliché dont la qualité sera jugée insuffisante ou le contenu non approprié.

DROIT A L'IMAGE ET PUBLICATION DES PHOTOS

ARTICLE IV
L'exploitation de l'image est soumise à autorisation.

Toute exploitation d'une image suppose l'accord de tous les titulaires de droits de celle-ci ou autour de celle-ci.

L'autorisation n'est pas nécessaire dans les cas suivants :

- Les foules : l'autorisation redevient nécessaire si l'auteur fait un gros plan sur une personne en particulier ;
- L'accessoire de l'image : Lorsque la personne n'est que l'accessoire de l'image (passant sur une photographie dans la rue) ;
- Les personnages publics : Toutes les personnes médiatisées (politiques, artistes, sportifs...), ne peuvent s'opposer à la publication de leur image dans l'exercice de leur vie publique. Mais s'il s'agit de leur vie privée, une autorisation redevient nécessaire.

Les participants autorisent la ville à utiliser les photos sur les supports de communication municipaux y compris celles prises lors de la remise des prix.
Les participants étant les adhérents des EPJ, ces derniers ont soumis préalablement leur droit à l'image via leur adhésion et la signature d'un règlement intérieur.
Ces photographies seront en ligne le temps de la durée du concours et jusqu'à la fin du festival Essenti'Elles.

LE JURY

ARTICLE V
Le jury se composera des usagers qui voteront sur le compte Facebook de la Ville ainsi que des élus de la Ville.

LE CLASSEMENT

ARTICLE VI
Les 3 photographies bénéficiant le plus de « J'aime » sur le compte Facebook de la Ville seront récompensées par les lots cités ci-dessous.

MONTANT DES RÉCOMPENSES

ARTICLE VII
Le 1er prix remportera un appareil photo de type polaroid mini
Les 2ème et 3ème prix remporteront une carte cadeau FNAC.
L'ensemble des participants recevront une place de cinéma (G. Philipe)

REMISE DES PRIX

ARTICLE VIII
La remise des prix aura lieu le mercredi 08/03/2022 lors de la soirée d'ouverture du festival Essenti'Elles à partir de 18h au cinéma G. Philipe.
Les photographies réalisées seront projetées en diaporama.